

**COMMUNE DE VIC-LE-FESQ**

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vic-le-Fesq**

**Par arrêté municipal n° 94/2018 du 27 novembre 2018, M. le Maire de la Commune de Vic-le-Fesq a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vic-le-Fesq, prescrit par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2014.**

**Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du 21 décembre 2018 au 22 janvier 2019 inclus.**

**L'élaboration du PLU de la Commune de Vic-le-Fesq, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'examen au cas par cas – et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement) sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.**

**A cet effet, M. MARC NOGUIER, professeur d'histoire géographique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Vice-Président du tribunal administratif de Nîmes.**

**Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Vic-le-Fesq pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le lundi de 12h30 à 15h00, le mardi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 08h30 à 11h00.**

**Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique :**

- **sur le site internet de la Mairie, à l'adresse : <http://viclefesq.fr/la-mairie/plan-local-durbanisme/>**
- **sur un poste informatique réservé à cet effet à la mairie de Vic-le-Fesq.**

**Toute personne peut obtenir communication du dossier et des observations du public sur sa demande et à ses frais en s'adressant à : mairie de Vic le Fesq, 16 Grand Rue 30260 VIC LE FESQ – Tél : 04-66-77-82-91**

**Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, les adresser par écrit à la mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur à via le site: <http://viclefesq.fr/la-mairie/plan-local-durbanisme/>  
Toutes les observations seront tenues à la disposition du public à la mairie de Vic-le-Fesq et les « observations électroniques » seront consultables sur le site internet à l'adresse : <http://viclefesq.fr/la-mairie/plan-local-durbanisme/>**

**Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Vic-le-Fesq :**

**le vendredi 21 décembre 2018 de 8h00 à 12h00 ;**

**le lundi 7 janvier 2019 de 8h00 à 12h00 ;**

**le mardi 22 janvier 2019 de 13h00 à 17h00;**

**Ses rapports et ses conclusions transmis au maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet : <http://viclefesq.fr/la-mairie/plan-local-durbanisme/> pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête**

**Toute information concernant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vic-le-Fesq pourra être demandée à Monsieur le Maire de Vic-le-Fesq, José MONEL au 04-66-77-82-91.**

**Le Maire, José MONEL**